



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



130^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., E-U A, 24-28 juin 2002

RÉSOLUTION

CE130.R2

AVANT-PROJET DU BUDGET PROGRAMME DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ POUR LA RÉGION DES AMÉRIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2004-2005

LA 130^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant considéré le document CE130/8 qui contient une demande provisoire à l'Organisation mondiale de la Santé d'un montant de US\$ 72.491.000, sans augmentation de coûts, pour la Région des Amériques pour l'exercice financier 2004-2005,

DÉCIDE :

De recommander à la 26^e Conférence sanitaire panaméricaine, 54^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, l'adoption d'une résolution rédigée selon les termes suivants :

LA 26^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant considéré le document CSP26/6 et la demande provisoire à l'Organisation mondiale de la Santé d'un montant de US\$ 72.491.000, sans augmentation de coûts, pour la Région des Amériques pour l'exercice financier 2004-2005 ; et

Prenant note de la recommandation du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De demander au Directeur de transmettre au Directeur général de l'OMS la demande d'un montant de \$72.491.000, sans augmentation de coûts, pour la Région des Amériques pour l'exercice financier 2004-2005, afin de la soumettre à la considération du Conseil exécutif de l'OMS et de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2003.

(Cinquième séance, le 26 juin 2002)